

Post-doctorat et Habilitation à la Direction de Recherches

Les études post-doctorales

L'Institut Catholique de Paris accueille des post-doctorants, boursiers, pour une année, un semestre ou un trimestre. Ils bénéficient alors de l'accompagnement d'un professeur confirmé durant toute la durée de son séjour. L'habilitation est destinée à permettre à un professeur confirmé d'acquiescer à la poursuite de sa carrière de professeur titulaire. Elle est adressée au Cycle des Etudes doctorales de la Faculté concernée.

La préparation de l'Habilitation à la Direction de Recherches (diplôme propre de l'ICP)

L'Unité de recherche « Religion, Culture et Société » de l'Institut Catholique de Paris a la capacité de former à la Direction de Recherches (diplôme propre de l'ICP).

Les candidats à l'obtention de l'Habilitation à la Direction de Recherches de l'ICP doivent être titulaires d'un doctorat canonique, d'un doctorat décerné (ou reconnu) par une université française ou européenne ou encore d'un diplôme équivalent d'une université non-européenne. Ils doivent, en outre, pouvoir justifier d'une activité de recherche depuis la date d'obtention du doctorat.

Les candidatures sont examinées par le Directeur de l'Unité de recherche « Religion, Culture et Société », qui statue sur proposition du Conseil scientifique de la Recherche de l'ICP, rassemblant des personnalités habilitées à diriger des recherches.